

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CD43

présenté par
M. Barthès**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	2 000 000	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	0	2 000 000	
SOLDE		-2 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement retire 2 millions d'euros en Autorisations d'Engagements et Crédits de paiement de l'action 3 "Amélioration du cadre de vie" correspondant au développement des ZFE, du programme n°380 "Fonds d'accélération de la transition énergétiques dans les territoires".

Ce mécanisme des ZFE est une injustice pour les français usagers de la route, n'habitant pas en ville et n'ayant pas les moyens d'acheter une voiture répondant aux exigences de la zone à faible émission. À l'heure où l'économie budgétaire devient capitale, nous proposons donc d'éviter des dépenses n'améliorant pas le cadre de vie des français, et qui, au contraire, exacerbent les inégalités sociales et géographiques.

Cet amendement demande donc à l'Etat de faire une économie de 2000000€ de dépenses.